

Un enjeu important pour nos régions : préserver les archives industrielles et économiques

Autor(en): **Marti, Laurence**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la
défense des intérêts jurassiens**

Band (Jahr): **69 (1998)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-824419>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



par Laurence Marti,
présidente des Archives
économiques et industrielles
jurassiennes

Un enjeu important pour nos régions

Préserver les archives industrielles et économiques

Est-ce que ce sont les médias, en nous imposant l'image d'une mondialisation de l'économie, de « mégafusions » financières ou industrielles, qui nous poussent à nous retourner vers le passé économique de notre région? Est-ce la crise dont nous ne finissons pas de sortir qui, en suscitant la prise de conscience du caractère révoable de l'industrialisation, suscite un nouvel intérêt pour un monde en voie de disparition? Est-ce le fait de mesurer l'importance des changements technologiques intervenus ces dernières années dans toutes les branches économiques qui contribue à la volonté de plus en plus affirmée de conserver la trace d'un ancien savoir-faire?

Une préoccupation qui s'impose

Sans doute ces aspects sont-ils tous à des degrés divers à l'origine de cette préoccupation qui fait son apparition aujourd'hui, dans la région jurassienne, comme ailleurs en Europe: comment s'est formé et transformé le paysage industriel légué par le XIX^e siècle? Face aux changements, l'exploration du passé devient une source d'expériences, un moyen de retrouver une identité ou une manière d'affirmer sa force et sa spécificité.

Un manque à combler

Apporter quelques éléments de réponse à la question posée ne va cependant pas sans problème. Les historiens qui ont entrepris des recherches dans ce domaine ont rencontré de sérieux problèmes de sources. L'histoire des entreprises jurassiennes et de leur interaction avec l'environnement régional ne peut pas se concevoir sans les archives des entreprises. Malheureusement, de nombreuses PME ont, au cours de leur histoire, détruit leurs archives, soit par manque de place, soit lors d'une fusion ou à l'occasion d'un dépôt de bilan; trop rares sont encore les patrons conscients de l'intérêt qu'elles représentent pour la postérité.

Il est vrai aussi que, contrairement à de nombreux pays européens, rares sont les institutions suisses qui se préoccupent de conserver ce type de sources: les archives publiques enregistrent la trace de l'activité de l'Etat et n'accueillent qu'occasionnellement les documents privés, dont font partie les archives d'entreprise. C'est donc à d'autres structures que reviendrait la tâche d'assumer ce type de vocation. Malheureusement, le nombre de celles-ci est encore bien insuffisant et leurs moyens sont souvent limités. A l'échelle de notre région, seul le Musée du Tour automatique et d'histoire de Moutier s'est orienté très spécifi-

quement vers ce rôle, mais pour la cité prévôtise uniquement. C'est dire s'il reste encore à faire sur un plan plus large!

Les archives industrielles et économiques jurassiennes

C'est face à ces constats que, à l'instigation du Cercle d'étude historique, de Mémoire d'Erguël et du Musée du Tour automatique et d'histoire de Moutier, un groupe de travail, préoccupé par la conservation du passé industriel jurassien, s'est réuni pour la première fois à Bienne le 9 janvier 1997.

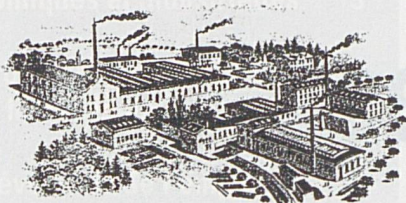
Convaincu de l'importance que revêtent la connaissance autant que la préservation de ce passé dans le contexte de



éric et chantal bœgli
2762 roches
tél. 032 493 11 80
fax 032 493 62 27
fermé le lundi dès 15 h
et le mardi

SOCIÉTÉ ANONYME
WENGER & Co
 MANUFACTURE DE MACHINES AUTOMATIQUES À BRUNIR

DELÉMONT,
 (SUISSE)



COMPTE DE CHÈQUES POSTAUX
 N° 100/V

TAHARA

DÉPOSÉ

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE:
 WENGERCO DELÉMONT

A.B.C. CODE USED 5th ED

TÉLÉPHONE

N° 81

En-tête de facture de la société Wenger à Delémont. Ce genre de document peut donner des renseignements précieux sur le type de produits ou, comme c'est le cas ici, sur la taille de l'entreprise.

changement actuel, ce groupe souhaitait, dans un premier temps, réfléchir à ce qui pouvait être fait pour sensibiliser les entreprises et la région toute entière à la conservation de leurs archives.

Pour cette démarche, le groupe a très vite obtenu l'appui des Archives de l'Etat de Berne et de la République et Canton du Jura et, au vu de l'intérêt suscité, il a décidé de se donner un nom et une structure plus officiels. Les «Archives industrielles et économiques jurassiennes» sont ainsi nées le 21 août 1997 à Bienne.

La structure actuelle

L'AIEJ garde pour l'instant le statut de groupe de travail. Les tâches principales de coordination et de développement sont assurées par un bureau de cinq personnes qui se réunit régulièrement, alors que les autres membres du groupe collaborent plus ponctuellement en fonction des projets.

Un comité de parrainage groupant des personnalités issues de différents milieux (politique, recherche, industrie, syndicat, etc.) a été constitué. Il soutient les activités de l'AIEJ.

Les revenus de l'AIEJ proviennent des cotisations des membres dont l'activité est totalement bénévole. Le groupe est ouvert à toutes les personnes intéres-

sées, chercheurs, syndicalistes, chefs d'entreprise, ouvriers, etc.

L'espace géographique sur lequel portent ses activités est constitué du Jura bernois, de Bienne et du canton du Jura.

Les buts de l'AIEJ

L'AIEJ s'est fixé quatre buts:

- sensibiliser les entreprises jurassiennes à l'importance de la conservation de leurs archives. Celles-ci comprennent aussi bien les documents papier (comptes, rapports annuels, règlements, liste du personnel, plans, etc.),

que tous les documents photographiques, informatiques ou vidéos, ainsi que les machines, outils, meubles, etc.

- Développer l'accès aux archives pour les chercheurs.

- Constituer une histoire économique jurassienne.

- Réaliser, à moyen terme, une fondation pour la préservation des archives industrielles et économiques jurassiennes.

Les activités de l'AIEJ

Pour atteindre ses objectifs, l'AIEJ a déjà développé ou souhaite développer différents types d'activités :

- la création d'antennes régionales à disposition des entreprises: il en existe actuellement deux, l'une à St-Imier, l'autre à Delémont, qui sont au service des entreprises ou de toute autre institution ou particulier qui souhaiteraient avoir des informations concernant ses archives. Sur demande une évaluation de la qualité des archives peut être réalisée et des conseils peuvent être dispensés pour leur conservation.

- Une information directe: dans un avenir proche un contact sera établi avec les entreprises, mais aussi avec d'autres institutions (offices des faillites, par exemple) pour les sensibiliser au problème de la conservation.

- La diffusion des connaissances: des rencontres autour de thèmes relatifs à



Précision et performance

CH / 2735 Bévillard
 Tél. 032 492 10 12 • Fax 032 492 17 13

l'histoire industrielle jurassienne vont être organisées.

- La création d'un lieu de conservation et de consultation des archives: actuellement celles-ci sont stockées dans des lieux déjà existants (Archives cantonales essentiellement). A moyen terme, l'AIEJ souhaite pourtant disposer d'un lieu spécifique où les archives pourront être conservées, mises en valeur et consultées.

Des exemples à suivre

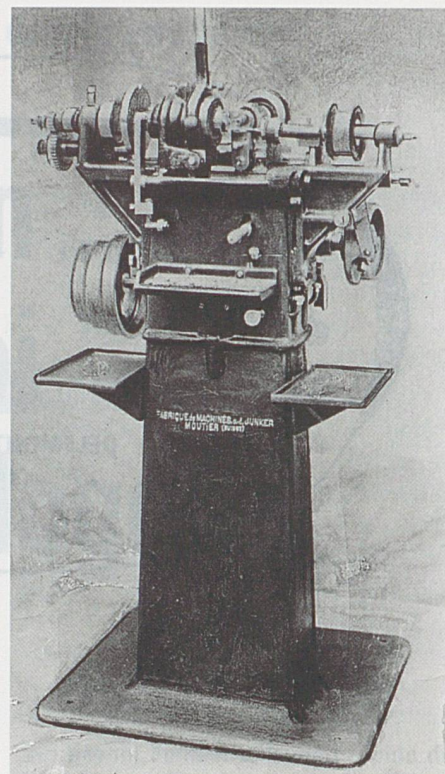
Jusqu'à présent quelques entreprises ont déjà mis leur archives à la disposition des chercheurs: c'est le cas de la fabrique de meubles à Delémont, des Fours à chaux de St-Ursanne et tout récemment de l'entreprise Condor à Courfaivre. Souhaitons que ces exemples fassent de nombreux émules. C'est en effet la mémoire de toute une région qui en dépend. ■

Adresses de contact

Antenne Jura:
François Kohler
Route de Bâle 34
2800 Delémont
tél. 032/422 18 84

Antenne Jura bernois:
Catherine Krüttli
Mémoire d'Erguël
Rue du Marché 6
2610 St-Imier
tél. 032/941 55 55
ou 032/963 16 10

AIEJ:
Laurence Marti, présidente
Bourg-de-Four 12, CP 82
1170 Aubonne
tél. 021/808 73 66



Ci-dessus : la conservation des machines et des outils est un des éléments essentiels permettant de mesurer l'évolution des techniques. Ici l'un des premiers tours automatiques à poupée mobile fabriqué à Moutier par Nicolas Junker (années 1890).

Ci-dessous : une entreprise ce sont aussi des règles de conduite. Début du règlement de la fabrique de coutellerie P. Boéchat et Cie à Courtételle datant de 1895.

RÈGLEMENT

DE LA

FABRIQUE DE COUTELLERIE

P. BOÉCHAT ET C^{IE}

A COURTÉTELLE

En exécution des articles 7 et suivants de la loi fédérale sur le travail dans les fabriques

Article premier.

Toute personne admise dans l'établissement ne le sera qu'à titre d'essai pendant les quinze premiers jours.

Si après ce délai, elle continue à y travailler, il se forme un engagement réciproque indéfini, lequel peut toutefois être résilié par chaque partie au moyen d'une dénonciation préalable de quinze jours et qui sera inscrite sur le carnet de l'ouvrier.

L'observation de cette dénonciation entraînera soit contre la fabrique, soit contre l'ouvrier une indemnité égale à la somme payée

Art. 8.

Les jours de dérouté sont absolument interdits. Le délinquant versera une amende représentant la moitié de son salaire d'une journée moyenne, à la caisse de secours des ouvriers; en cas de récidive, son renvoi pourra être prononcé.

Art. 9.

Les comptes sont balancés à la fin de chaque mois et la paie